



Livret d'accueil

Bilan de compétences

Document actualisé le 01/10/2023



Aurore Fauquet

Coordonnées de l'Organisme de Formation

Enregistré sous le numéro **27580085958** auprès du Préfet de la Région de Bourgogne.

Numéro SIRET : 908 859 804 00019

Adresse postale :

6 rue Claude Tillier, Place Pasteur
58200 Cosne-sur-Loire.

Contact : 06 72 58 19 84

Adresse email : aurore.fauquet@gmail.com

Site internet : www.aurore-fauquet.fr

Sommaire

Coordonnées de l'organisme de formation	2
Sommaire	3
1 - Qui suis-je ?	4
2 - Mes valeurs	4
3 - Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?	5
4 - Pourquoi faire un bilan de compétences ?	5
5 - A qui s'adresse le bilan de compétences ?	6
6 - Objectifs du bilan de compétences ?	6
7 - Durées et tarifs du bilan de compétences ?	6
8 - Comment financer un bilan de compétences ?	7
9 - Délais d'accès	8
10 - Comment se déroule un bilan de compétences ?	8
11 - Cadre légal et réglementaire du bilan de compétences	9
12 - Déontologie	10
13 - Méthodes mobilisées	11
14 - Modalités d'évaluation et de suivi	12
15 - Accueil des personnes en situation de handicap	12
16 - Contact et modalités pratiques	13

I - Qui suis-je ?

Après avoir travaillé 15 ans dans le domaine médical, j'ai souhaité continuer à prendre soin des personnes avec des méthodes qui ont plus de sens pour moi.

J'ai donc connu une rupture de parcours professionnel et ce passage m'a permis de m'introspecter, de dépasser mes blocages et d'affronter mes peurs pour (re)devenir qui je voulais être et me permettre de vivre ce que j'aspire à vivre.

Aujourd'hui consultante et formatrice indépendante, mon objectif est de vous guider vers le changement, vous accompagner dans votre démarche d'évolution, d'impulser et de vous soutenir dans une dynamique pour que vous retrouviez votre équilibre et votre bien-être.

- Certifications :

- Psycho-praticienne en relation d'aide (Institut Cassiopée, Châtou 78) options Psychogénéalogie, Accompagnement du deuil et libération des chocs émotionnels
- Médiatrice Communication Non Violente (Institut Emergence, Valence 26)
- Formation à l'intelligence émotionnelle et à l'accompagnement du burn-out professionnel (Zenpro formation, FOAD)
- Focus sur les risques psycho-sociaux (Institut Emergence)
- Certification qualité Qualiopi en 2022 par l'ICPF

2 - Mes valeurs

J'ai toujours aimé prendre soin et aller à la rencontre des personnes pour les aider et les accompagner dans leur(s) difficulté(s).

Attirée par l'approche humaniste de Carl Rogers et **passionnée des relations humaines**, j'aime accompagner, transmettre et animer, que ce soit en individuel ou en collectif, pour les entreprises ou les particuliers.

Mon objectif est de contribuer, partager, diffuser et impulser une dynamique de changement vers le mieux-être.

J'ai pour engagement l'accueil des personnes que j'accompagne avec un **regard positif inconditionnel, une écoute empathique, une communication adaptée.**

En accueillant **avec bienveillance et sans jugement** les spécificités propres à chacune d'elles et en **respectant leur rythme**, je veille à les accompagner vers le changement auquel elles aspirent en leur donnant les moyens de trouver LEUR solution.

J'attache une grande importance à la qualité de mes accompagnements. Ainsi, en plus de respecter la charte éthique et déontologique du consultant en bilan de compétences, je suis supervisée et fait partie d'un groupe d'analyse des pratiques afin d'ajuster éventuellement mon approche et mon positionnement.

3 - Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

4 - Pourquoi faire un bilan de compétences ?

- Vous ne vous sentez plus à l'aise dans votre poste et vous souhaitez changer ?
- Vous vous sentez démotivé(e) dans votre activité professionnelle ?
- Vous avez envie de créer une entreprise mais vous hésitez avant de vous lancer ?
- Suite à des problèmes de santé vous devez vous reconverter ?
- Vous avez envie de vous reconverter professionnellement mais vous n'avez pas de projet précis ?
- Vous avez une idée de projet et vous souhaitez la valider avant de vous lancer ?
- Vous allez être licencié et vous avez besoin d'aide ?

- Vous souhaitez confirmer votre projet de reprise de formation ?
- Vous sortez d'un burn-out et vous avez besoin d'envisager un nouveau projet professionnel ?

LE BILAN DE COMPÉTENCES EST FAIT POUR VOUS !

5 - A qui s'adresse le bilan de compétences

- Salariés du secteur privé
- Salariés du secteur public
- Demandeurs d'emploi
- Toutes personnes désireuses de mieux se connaître

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

6 - Objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objectifs réglementaires de vous permettre de faire un point sur votre parcours, d'identifier l'ensemble de vos ressources (intérêts, motivations, valeurs, compétences, qualités, axes de progression) et de définir un projet en lien avec vos attentes.

Le bilan de compétences permet également de vous projeter et de prendre en main votre avenir professionnel et personnel de façon plus sereine. Les objectifs co-construits avec le bénéficiaire seront définis lors de la phase préliminaire.

7 - Durées et tarifs du bilan de compétences

La durée du bilan de compétences est de 24 heures. Ces heures sont réparties sur plusieurs semaines de la façon suivante :

- 18 heures d'entretiens en face à face avec le consultant réparties en 9 entretiens de 2 heures ou en 6 entretiens de 3 heures chacun

- 4 heures de recherches personnelles
- 2 heures de rédaction de synthèse par le consultant

Le tarif dépend de la formule choisie :

1700 € : pour les bilans de compétences réalisés à mon cabinet situé à Cosne-sur-Loire en semaine.

1800 € : pour les bilans de compétences réalisés à votre domicile (dans un rayon de 30km maximum autour de Cosne-sur-Loire).

2000 € : pour les bilans de compétences réalisés à mon cabinet situé à Cosne-sur-Loire le week-end.

Les tarifs sont nets de taxes (articles 293B du CGI).

8 - Comment financer un bilan de compétences ?

Plusieurs financements sont possibles :

- Le bilan de compétences est éligible au Compte personnel de formation.
- Pour vous connecter à votre compte CPF :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- Le Bilan de compétences peut être financé par le Plan de formation de l'entreprise. Dans ce cas, le Bilan est souvent à l'initiative de l'employeur qui propose au salarié de faire un Bilan. Le salarié n'est pas dans l'obligation d'accepter et les conclusions du Bilan ne sont pas communiquées à l'employeur.
- Le financement via l'Aide individuelle à la formation (AIF-Pôle Emploi) : les demandeurs d'emploi ont le droit de solliciter Pôle emploi pour le financement de leur bilan de compétences.
- Le financement par votre opérateur de compétences (OPCO)
<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr>
- Enfin, que vous soyez salarié ou demandeur d'emploi, vous pouvez financer le Bilan de compétences par vos propres moyens.

Pour rappel, si vous souhaitez réaliser un Bilan sur votre temps de travail, vous devez faire une demande de congé de Bilan de compétences. Pour cela, si vous êtes salariés en CDD, vous devez justifier de 24 mois d'expérience professionnelle (consécutives ou non) et de 4 mois de travail au cours des 12 derniers mois.

Pour le salarié en CDI, il faut justifier de 5 années d'expérience professionnelle (consécutives ou non) et d'un an au sein de l'entreprise dans laquelle la demande est formulée.

9 - Délais d'accès

A noter qu'entre la date d'inscription sur votre compte CPF et le début du Bilan, il peut s'écouler un délai compris entre 7 et 15 jours suivant l'accord de prise en charge.

10 - Comment se déroule un bilan de compétences ?

Un bilan de compétences se déroule sur plusieurs semaines, la durée et le rythme des séances sont fixés en accord avec vos contraintes et possibilités.

Je conseille néanmoins d'espacer les séances d'une semaine ou deux maximum, pour tirer profit du rythme de travail.

Le déroulement du bilan de compétences est le suivant :

1. Phase préalable : Dans un premier temps, je vous reçois en entretien gratuit et sans engagement afin de faire connaissance et d'échanger sur les raisons qui vous conduisent à entreprendre la démarche. Ensuite, je vous présente la méthodologie et les outils utilisés. Après un délai de réflexion et si vous le souhaitez, nous remplirons ensemble votre dossier de demande de prise en charge. Le bilan ne pourra commencer qu'après le montage et l'acceptation du dossier de financement. Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement.

2. Phase préliminaire : Dès le premier entretien, nous confirmons votre engagement dans la démarche puis analysons votre demande à l'aide du questionnaire d'introduction pour élaborer un programme personnalisé et adapté à votre situation.

3. Phase d'investigation : Nous analysons votre parcours professionnel et personnel afin d'identifier vos intérêts, votre mode de fonctionnement, vos motivations, vos valeurs ainsi que vos compétences. Durant cette phase, nous alternons passation de questionnaires et échanges afin de vous permettre de mener une réflexion approfondie. Je vous propose de mener des recherches documentaires. Vous pourrez compléter la recherche documentaire par des enquêtes métiers menées auprès de professionnels. Cette étape permet de prendre conscience de la faisabilité du projet en rapport avec vos attentes et la réalité du marché du travail.

4. Phase de conclusion : C'est le moment de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation et de définir les moyens à mettre en œuvre afin de réaliser votre ou vos projets. Je vous remets une synthèse en dernière séance. Cette synthèse reprend les circonstances du bilan, le ou les projets retenus, le plan d'actions et une conclusion.

5. Suivi post bilan : Je vous propose un entretien de 6 mois après la fin du bilan afin de faire le point sur la réalisation de votre projet et apporter des actions correctives, si nécessaire. Également, je reste disponible à l'issue du bilan de compétences jusqu'à 6 mois.

II - Cadre légal et réglementaire

Le Bilan de Compétences répond aux dispositions de la loi du 05.09.2018 - relative à la liberté de choisir son avenir professionnel - et aux articles R6313-4 à R6313-7 du Code du Travail : <http://www.travail-emploi.gouv.fr>.

Il s'agit d'une démarche individuelle, qui permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Il n'y a pas de prérequis pour réaliser un Bilan de Compétences.

Ce dernier est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations (confidentialité, consentement du bénéficiaire, et neutralité).

12 - Déontologie

En tant que centre de bilan de compétences je respecte les règles suivantes :

- **Consentement** : le bilan de compétences ne peut se réaliser qu'avec le consentement du bénéficiaire. Le prestataire est donc tenu de s'assurer du volontariat du bénéficiaire.
- **Respect du secret professionnel, confidentialité** de tous les échanges.
- **Respect de la vie privée.**
- **Pas de communication des résultats** à un tiers sauf accord express du bénéficiaire.
- **Destruction des documents** à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation.
- **Neutralité** : le consultant en bilan de compétence s'appuie sur des éléments mesurables et des outils validés par la communauté scientifique. Il adopte une posture de neutralité qui lui permet d'éviter les biais d'évaluations subjectives.

13 - Méthodes mobilisées

Les séances se déroulent en face à face. Dans le cadre d'une relation de confiance accrue, je vous écoute, je vous guide dans votre réflexion et vous encourage au travers de questionnements.

Je vous propose d'analyser de façon approfondie votre parcours professionnel, vos compétences (savoirs, savoirs faire et savoirs être), vos compétences transférables, vos motivations et vos valeurs professionnelles.

J'utilise différents quizz et tests pour étayer votre introspection et avoir une base d'échange au service d'une meilleure connaissance de soi et de votre évolution vers un projet qui vous corresponde.

Des exercices vous seront parfois proposés entre les séances pour vous impliquer dans la démarche et des ressources bibliques pourront également vous être prêtées. Ainsi vous êtes acteur de votre évolution et je reste une personne ressource à votre disposition en cas de besoins.

Une fois votre projet professionnel affiné, je vous mets en relation avec d'autres professionnels de mon réseau et vous pourrez envisager une enquête terrain ou immersion professionnelle. Cela vous permettra de confirmer (ou pas) votre projet avant de vous lancer vers une vie professionnelle épanouissante et qui soit en relation avec vos centres d'intérêts et la réalité du marché du travail.

Que vous soyez audacieux, innovants, timides, engagés, pugnaces, hypersensibles, rêveurs, passionnés, ingénieurs, commerçants, sportifs ou artistes : je vous aide à franchir les étapes de votre projet de création ou de reconversion et à (re)devenir à cette occasion qui vous êtes (mais vraiment !).

14 - Modalités d'évaluation et de suivi

- **En début de bilan de compétences** : évaluation et analyse de vos besoins et de vos attentes spécifiques lors de la phase préliminaire. Élaboration d'un programme personnalisé.
- **En cours de bilan de compétences** : nous réalisons un point régulier à chaque début et fin de séance.
- **A l'issue du bilan de compétences** : un questionnaire de satisfaction à chaud vous est remis afin de recueillir vos avis et commentaires.
- **6 mois après la fin du bilan de compétences** : un questionnaire de suivi vous sera adressé afin d'échanger sur l'état d'avancement de votre projet.

15 - Accueil de personnes en situation de handicap

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap pour s'assurer de la faisabilité de la prestation ou proposer une solution alternative, si besoin.

Les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser un Bilan de Compétences sont invitées à me contacter directement afin d'étudier les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour suivre la formation dans des conditions optimales.

Parcours Handicap : <http://www.monparcourshandicap.gouv.fr> vous informe de manière officielle et vous accompagne dans votre quotidien.

16 - Contact et modalités pratiques

- **Nom du contact** : Aurore Fauquet
- **Téléphone** : 06 72 58 19 84
- **Adresse email** : aurore.fauquet@gmail.com
- **Adresse** :
6 rue Claude Tillier,
Place Pasteur
58200 COSNE-SUR-LOIRE
Parking stationnement zone bleue
- **Horaires** : sur rendez-vous, du lundi au vendredi, possibilité également le week-end.